

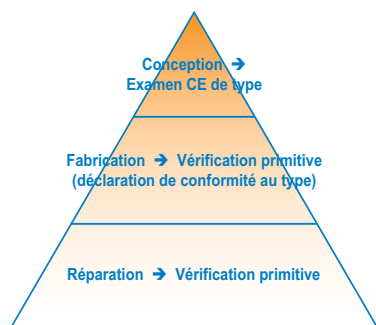
# Instrument de mesure pour les industries du pesage et du comptage domestique



## Métrologie légale

**Les contrôles en métrologie légale ont pour objectifs de garantir aux utilisateurs d'instruments de pesage et de comptage d'utilité publique, la loyauté des transactions commerciales.**

Fabricants et réparateurs d'instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique (IPFA ou IPFNA), de compteurs d'eau, d'énergie thermique, d'énergie électrique, de volume de gaz, la réglementation nationale et européenne prévoit des contrôles métrologiques dans le cadre de la conception, de la production ou de la réparation des instruments de mesure :



\* Avant le 31/10/2006, les dispositions nationales en vigueur dans l'attente de la mise en place de la directive Instruments de mesure sont appliquées selon des procédures similaires à celles qui suivent.

**A l'issue de la conception**, la certification du type qui atteste la conformité aux exigences réglementaires est nécessaire.

**Lors de la production ou à la suite d'une réparation**, l'approbation de votre système de management de la qualité vous permet d'effectuer les vérifications primitives sans recourir à un organisme tierce partie.

Les directives 90/384/CEE modifiée (pour les IPFNA) et 2004/22/CE\* (pour les autres instruments) concernant les instruments neufs, et le décret 2001-387 applicables aux instruments en service, vous permettent d'avoir recours au LNE pour les modules d'évaluation de la conformité suivants :

- Examen CE de type ou examen de type national des instruments neufs.
- Approbation des systèmes qualité des fabricants et réparateurs en vue d'effectuer les vérifications primitives et de conformité au type.

De plus en plus d'entreprises, y compris de très petites entreprises, font appel à ces deux procédures de certification qui leur offrent une plus grande latitude pour remplir leurs obligations.



Accréditation n° 5.012

Le LNE est accrédité par le COFRAC en tant qu'organisme certificateur de produit en métrologie légale (référentiel 45011).

LABORATOIRE  
NATIONAL DE  
MÉTROLOGIE  
ET D'ESSAIS

## Conformité réglementaire des instruments de mesure

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais délivre des certificats d'examen de type et des approbations de système qualité pour toutes les catégories d'instruments dont les usages sont réglementés en France et/ou en Europe.

Les certificats d'examen de type attestent la conformité des types d'instruments évalués aux exigences réglementaires applicables. Les certificats d'approbation de système qualité attestent que les procédures, les moyens et le personnel de l'entreprise assurent la conformité des opérations de production ou de réparation des instruments conformément aux exigences réglementaires.

### IPFNA

**CE** Cette catégorie est soumise aux procédures de contrôle définies par la directive 90/384/CEE modifiée pour les instruments neufs :

- Examen CE de type et certificat d'essais\*.
- Approbation du système qualité du fabricant.
- Vérification CE à l'unité si nécessaire.

Ces certificats sont valides partout en Europe.



Pour les réparateurs, la réglementation nationale s'applique (décret 2001-387 et arrêtés du 31/12/2001 et 26/05/2004) :

- Approbation du système qualité du réparateur.

### IPFA, compteurs d'eau, d'énergie thermique, d'énergie électrique, de volume de gaz

**CE** Ces catégories sont soumises aux procédures de contrôle définies par la directive 2004/22/CE pour les instruments neufs\*\* :

- Examen CE de type.
- Approbation du système qualité du fabricant.
- Vérification CE à l'unité si nécessaire.

Ces certificats sont valides partout en Europe.



Pour les réparateurs, la réglementation nationale s'applique (décret 2001-387).



## Prestations complémentaires



Le LNE délivre sur demande, dans le cadre des examens de type, des **certificats de conformité OIML**, permettant ainsi de faciliter la reconnaissance des essais effectués en France pour des demandes similaires à l'étranger.

Pour les instruments faisant appel à des technologies innovantes, le LNE peut vous aider à préparer votre certification du type par des évaluations ciblées ou des essais de faisabilité sur votre prototype.



Le LNE certifie le système de management de la qualité en conformité avec la **norme ISO 9001 version 2000**.

## Formation

Le LNE organise régulièrement des stages de formation et des journées techniques afin d'informer ou de former les utilisateurs, prestataires et fabricants aux exigences réglementaires propres à ce secteur.

\* Selon que le certificat concerne un instrument complet ou un module.

\*\* Avant le 31/10/2006, les dispositions nationales en vigueur dans l'attente de la mise en place de la directive Instruments de mesure sont appliquées selon des procédures similaires à celles qui suivent. Les certificats délivrés sont cependant de portée nationale. Pour les instruments relevant de directives « ancienne approche », nous consulter.

## Laboratoire national de métrologie et d'essais

### Service Clients

1, rue Gaston Boissier

75724 Paris Cedex 15

Tél. : 01 40 43 37 00 - E-mail : info@lne.fr

[www.lne.fr](http://www.lne.fr)

